

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-120
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Entente relative à un projet de compensation environnementale – Développements Fortier inc.
Date : 15 juin 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Dans le cadre du projet du Vieux Chemin, le promoteur, Développements Fortier inc., souhaite réaliser un projet de construction de résidences sur le lot 2 384 316 du cadastre du Québec. Ce projet, qui respecte intégralement le plan de gestion des milieux naturels négocié avec le MDDELCC, implique la destruction de milieux humides sur ce lot.

Le promoteur a donc déposé sa demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, lequel exige du promoteur une compensation pour autoriser le remblayage des milieux humides détruits. De ce fait, le promoteur a signifié à la Ville son désir de convenir d'une entente relative à un projet de compensation environnementale, afin que les milieux humides détruits soient compensés par des milieux naturels présents sur un autre terrain appartenant à la Ville, à l'intérieur de l'aire de conservation du Plan de gestion des milieux naturels.

Ainsi, en accord avec le MDDELCC, les milieux humides détruits sur une partie du lot 2 384 316 du cadastre du Québec seront compensés par 1 675,8 mètres carrés de milieux naturels présents sur une partie du lot 4 492 938 du susdit cadastre appartenant à la Ville de Lévis, et ce, en contrepartie du versement à la Ville de la compensation monétaire déterminée à l'entente.

L'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec ce promoteur est présentée à l'annexe A.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Le promoteur nous a déjà remis un chèque au montant de 7 155,67 \$, tel que prévu à l'entente de compensation.

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Revenus : 7 155,67 \$ versés dans la réserve du développement du territoire.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire *Kurtis Bui* Date : *15, 06, 2016*

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Dès que possible, le promoteur étant en attente de cette entente pour poursuivre son projet de développement.

PERSONNES CONSULTÉES


Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Isabelle Peltier	9 juin 2016	Volet environnement
Valérie Dubois	9 juin 2016	Projet de développement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Développements Fortier inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-120 et d'autoriser le maire et la greffière par intérim à signer cette entente;
- de s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 4 492 938 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 675,8 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-120.

Liste des pièces jointes : Annexe A - Entente relative à un projet de compensation environnementale

Préparé par : Charles Leclerc		Titre d'emploi : Conseiller en développement	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 16 / 06 / 2016	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 28/06/2016